

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'AEFL du samedi 09 février 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association pour l'enseignement Français à Luanda s'est tenue le samedi 09 février 2020 à 09H30, dans les locaux de l'établissement scolaire (salle de réunion du bâtiment F).

L'ordre du jour était le suivant : présentation du budget 2020 pour adoption par l'assemblée générale des parents.

L'assemblée générale a été présidée par Mme Carla Banegas, Présidente du Conseil d'Administration de l'AEFL, accompagnée des autres membres du CA présents : Mme Catherine JOUNY, vice-présidente ; M. Jean-Philippe MELON, Trésorier ; Mme Mathilde DASSONVILLE, secrétaire ; Mme Emanuela VUNGE, vice-secrétaire ; Mme Tusamba Kinkela N'TEKA ; Mme Jeanne VIVET et Mr Idalecio MOTA.

Mr Jean-Michel BLETTERY, Proviseur, était également présent.

A 10h30 étaient dénombrées : 90 personnes présentes + 16 personnes représentées par une procuration (soit 106 votants).

Déroulement de l'assemblée générale :

1) Introduction et mot d'accueil de Mme la Présidente.

Mme la Présidente accueille les parents, présente les membres du Conseil d'Administration nouvellement élus ou réélus et rappelle l'ordre du jour.

2) Mot d'accueil de M. l'Ambassadeur de France, Sylvain ITTÉ.

M. l'Ambassadeur rappelle le contexte historique, économique et financier qui a conduit à la situation financière difficile dans laquelle se trouve l'établissement. Il a rendu compte de sa visite début janvier 2020 avec le directeur de l'AEFE et des actions nécessaires à prendre par toutes les parties prenantes à la vie de l'établissement.

3) Présentation par M. le Proviseur de l'équipe enseignante et point sur la sécurité à l'école (cf Annexe 1 - slides 2 et 3) :

M. le Proviseur fait l'état des lieux de la répartition du nombre de professeurs recrutés locaux/résidents et rappelle que le taux de personnels titulaires de l'éducation nationale (Résidents ou TNR) en rapport au nombre d'élèves est le plus élevé de la zone.

Il fait rapport de l'audit de sécurité qui s'est tenu au lycée du 8 au 13 novembre 2019 et qui s'est terminé par un exercice de confinement attentat-intrusion. Le rapport n'est à ce jour pas encore disponible.

Il rappelle le renforcement de la sécurité avec la mise en place des badges et du SAS d'entrée.

L'école a de plus fait une demande de subvention sécurité à l'AEFE en septembre 2019.

4) Présentation par Mme la Présidente du contexte dans lequel a été élaboré le budget présenté ce jour (cf Annexe 1 – slides 4 à 13) :

Mme la présidente rappelle le contexte dans lequel le budget présenté ce jour a été élaboré : présenté et voté par le CA le 23/01/2020, soumis pour avis au conseil fiscal le 27/01/2020, approbation par le conseil de gestion le 28/01/2020 et soumission ce jour au vote des membres de l'AEFL.

Ce budget a été préparé conjointement entre le CA et la direction de l'école et est également le fruit d'une réflexion concertée avec l'AEFE et le poste diplomatique:

Mme la Présidente rappelle le contexte économique très difficile en Angola depuis septembre 2018 (dévaluation + inflation) et la situation financière fragilisée de l'école qui en résulte : les dépenses annuelles en euros sont de plus en plus difficiles à honorer puisque les recettes de l'école sont en Kwanzas.

A ces difficultés d'ordre économique et financier, s'ajoutent le montant des factures non payées par l'association de gestion de l'établissement à l'AEFE durant la période 2014-2017 et représentant 7M d'euros. Le non remboursement de cette somme due à l'AEFE au titre du Conventionnement a été utilisé intégralement pour la construction du nouveau bâtiment durant l'été 2017. La Présidente rappelle qu'il ne s'agit donc pas d'une dette immobilière.

Le montant en kwanzas de ces sommes en euros coûte de plus en plus cher du fait même de la dévaluation. L'Établissement perçoit ses recettes en Kwanzas et remonte à l'AEFE



Lycée Français A B B
Luanda, Angola



AEFL
Association pour l'Enseignement
Français à Luanda



aeefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

des euros pour l'ensemble des prestations (conventionnement, une partie des salaires des résidents, achat de matériel et de fournitures scolaires).

A l'heure actuelle et à budget constant, les recettes en Kwanzas ne permettent pas de couvrir les dépenses courantes en euros. De plus, environ 10% des familles ont des difficultés de paiement des frais de scolarité, et ce, malgré l'application d'un taux de change moyenné lors de l'émission des factures.

A ce jour, l'AEFL n'a pas été en mesure de rembourser les sommes dues à l'AEFE pour la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le CA de l'AEFL s'est entretenu une première fois avec le Conseil Fiscal et le Conseil de gestion le 12 décembre 2019 en expliquant que le budget à prévoir pour l'année 2020 ne pouvait qu'être que négatif. Le conseil fiscal et le conseil de gestion ont convenu que le rétablissement d'un budget équilibré devait passer par des négociations avec l'AEFE afin de faire baisser les frais de l'AEFL en euros, devenus hors de portée du fait même de la dévaluation. Monsieur l'Ambassadeur de France s'est donc rendu au siège de l'AEFE en janvier 2020 pour expliquer la situation de l'Etablissement.

Pour revenir à l'équilibre financier, les actions proposées et demandées par l'AEFE sont :

- L'échelonnement des sommes qui lui sont dues sur 10 ans et non plus 5
- La suppression de deux postes d'enseignants résidents (28 -> 26 résidents), dont le nombre respecte toujours les ratios en vigueur
- Le réajustement de l'ISVL des résidents (-10% au 01/01/2020)
- Le respect du décret 2002-22 qui régit les personnels résidents par l'AEFL

En contrepartie, l'AEFL s'engage à :

- Rembourser la dette sur 10 ans
- Soutenir l'augmentation des recettes en augmentant le nombre d'élèves (+2 classes à la rentrée 2020)
- Conserver la base en euros des frais de scolarité
- Revenir aux tarifs de 2018 (+200 euros) pour les maternelles et les lycéens à la rentrée 2020
- Appliquer le règlement financier aux entreprises dès la rentrée 2020
- Continuer d'appliquer un taux de change modéré pour les familles, dans la limite du respect d'un budget équilibré.

5) Présentation par Mr le trésorier du budget 2020 (cf Annexe 2)

Monsieur le Trésorier présente tout d'abord le tableau des frais de scolarité à appliquer à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 avec une augmentation de 200 euros de ces deniers pour tous les maternelles et les lycéens.

Il présente ensuite la répartition des effectifs du Lycée au 01/12/2019 puis la répartition des charges prévisionnelles avec un focus sur les principales dépenses en euros (cf annexe 2).

Enfin, le budget simplifié est présenté dans son ensemble :

Total produits	3.960.975 KAOA
Total charges	3.926.493 KAOA
Résultat	34.482 KAOA

6) Vote du budget

Vote à main levée des 106 votants en deux tours :

- 1^{er} tour pour les membres présents (90):
14 abstentions
16 votes contre
60 votes pour

- 2^{ème} tour pour les procurations (16) :
1 abstention
3 votes contre
12 votes pour

TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (106):

15 abstentions
19 votes contre
72 votes pour

Le budget 2020 est adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AEFL.



Lycée Français A.B.B.
Luanda, Angola



AEPL
Association pour l'Enseignement
Français à Luanda

ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNEL



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

7) Questions et réponses

Q1 : La suppression des deux professeurs résidents est-elle déjà intégrée au budget présenté ?

Réponse de Mme la présidente : oui

Q2 : Que représente la dette de notre école par rapport à la dette qu'ont les autres écoles dans le monde vis-à-vis de l'AEFE ?

Réponse de Mr L'ambassadeur : la dette de notre école représente 25% de la dette totale des 478 établissements Français de l'étranger, soit ¼.

Q3 : Pourrait-on avoir la possibilité de régler en début d'année scolaire et en une fois les frais de scolarité annuels, en appliquant par exemple une réduction comme cela se fait ailleurs ?

Réponse de M. le trésorier : cela a déjà été envisagé mais la situation trop fragile et trop fluctuante du kwanza en ce moment ne permet pas à l'école de prendre ce risque.

Q4 : Pourquoi la dette ne peut pas être convertie en Kwanza en Angola ?

Réponse : La dette envers l'AEFE est en euros.

Q5 : Dans un contexte où deux personnels résidents seront supprimés, comment les nouveaux professeurs sont recrutés puis formés ?

Réponse de M. le proviseur : selon le processus mis en place depuis deux ans avec des stages dans les classes puis des formations spécifiques + tutorat.

Q6 : Pourquoi le taux d'effort des familles (particuliers) est de 9% tandis que celui des entreprises est de 7% ?

Réponse : Le taux appliqué jusqu'à présent a été un taux moyenné pour les familles et le taux de la BNA pour les entreprises.

Q7 : Le paiement de la dette revient-elle aux parents ?

Réponse : La décision d'utiliser l'argent non remonté à l'AEFE à la construction d'un nouveau bâtiment a été prise lors d'un vote en Assemblée générale par le peu de parents présents à l'époque. Si l'on peut déplorer les circonstances dans lesquelles cette décision si importante a été prise, la dette a bien été contractée vis-à-vis de l'AEFE qui demande aujourd'hui à être remboursée. Le bâtiment profite aujourd'hui à l'ensemble des élèves et de la communauté éducative. Mais encore une fois, il ne s'agit pas d'une dette immobilière. L'argent ayant servi à la construction du nouveau bâtiment aurait dû être remonté à l'opérateur Français, l'AEFE, au titre du conventionnement.

Q8 : La diminution des subventions de l'Etat français a-t-elle une répercussion sur les frais de scolarité ?

Réponse : Il n'y a pas de diminution des subventions de l'Etat Français.

Q9 : Les pistes proposées par l'AEFE, en particulier l'augmentation du nombre d'élèves par classe, entrainera des classes surpeuplées ?

Réponse : Pour rappel, le nombre d'élèves par classe est en moyenne de 25 élèves, inférieur aux ratios.

Q10 : La diminution du nombre d'enseignants résident n'aurait pas un impact sur la qualité du projet éducatif de l'école ?

Réponse de Mr le Proviseur : Le nombre de professeurs résidents, et d'enseignants titulaires de l'Education nationale mais recrutés en Angola sont supérieurs aux ratios préconisés. Par ailleurs, les formations apportées plusieurs fois par an à l'ensemble des personnels recrutés localement assurent la qualité de l'enseignement dispensé.

Q11 : Un budget plus détaillé pourrait-il être envoyé en amont des AG ?

Réponse : Dans toute la mesure du possible, l'équipe du CA s'attachera à faire parvenir une proposition de budget consolidée aux parents avant les AG. En revanche, l'envoi de l'ensemble du budget en format Excel n'est pas opportun.

L'AG a été levée à 12h15

La Présidente



La Secrétaire

